

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 Février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Maron, Hédin, Maugez, Beeuwsaert, Ferdoelle, Gille, Mmes Bellu, Bellay, Dewulf.

ABSENTS : Mme Parmentier (pouvoir à M. Maron), M. Péron (pouvoir à Mme Bellu), Mme Tribouillet (pouvoir à M. Daniel), M. Boucher, M. Renard.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance 17 Novembre 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 1.2024

ADHÉSION À LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de l'Oise qui consiste à faciliter les demandes d'interventions et éviter les signatures des documents selon les missions et services sollicités. Le conseil municipal prend connaissance des conditions générales et tarifaires et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention territoriale globale qui consiste à formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance. Cette convention est un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf de l'Oise, la Msa de Picardie et la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Le conseil municipal en prend connaissance et approuve ladite convention.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE GESTION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat et de gestion des accueils de mineurs de la Picardie Verte avec les centres sociaux ruraux du territoire. Cette dernière a pour objet de fixer les conditions et modalités de la mission confiée aux gestionnaires pour la gestion et le fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Le conseil municipal en prend acte et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis la création de la plate-forme de moyens et services communautaires en 2016, la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose à ses communes membres des groupements de commandes. Il est donc proposé de constituer pour l'année 2024 un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la commune de Hanvoile. Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour l'année 2024 et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

TARIFICATION CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ POUR LES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES :

Suite aux hausses tarifaires de l'électricité et des consommations importantes lors des locations, monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier le contrat par un avenant afin de pouvoir facturer la consommation électrique. Un relevé de compteur avant et après les locations sera effectué en présence du locataire. Elle sera facturée suivant le tarif en vigueur à la date du relevé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise monsieur le maire à modifier le contrat de locations. Cette décision prend acte à la date de la présente délibération.

DURÉE D'AMORTISSEMENT POUR LES TRAVAUX AU 204 :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que certaines immobilisations font obligatoirement l'objet d'amortissement dont les subventions d'équipement versées. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement. Le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissements comme suit :

- Subventions inférieures à 5000 € : durée 2 ans
- Subventions entre 5000 € et 10000 € : durée 5 ans
- Subventions supérieures à 10000 € : durée 10 ans

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis de travaux suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments administratifs et de la cantine pour un montant estimé à 45000,00 € HT.
- Construction d'un bâtiment technique pour un montant estimé à 30000,00 € HT.

Vu le prix estimé des travaux, le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire les demandes de subventions nécessaires à ces projets.

DÉLIBÉRATION RÉCOMPENSE BACHELIERS :

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal a décidé de remettre une récompense à tous les bacheliers habitants la commune de Hanvoile ayant obtenu leur diplôme. Des cartes cadeaux d'un montant de 80,00 € leur ont été offerts lors de la cérémonie de vœux.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de délibération qui consiste à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'inflation élevée. Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ont seulement la liberté de déterminer des montants forfaitaires inférieurs au barème et de décider du versement de la prime en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024. Le conseil municipal approuve le projet de délibération qui sera présenté au Comité Technique et qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Bellu fait le point sur le déroulement de l'arbre de Noël et la distribution des colis des aînés qui a eu lieu le dimanche 17 décembre 2023. Un bon retour, une ambiance chaleureuse où petits et grands ont pu se rencontrer. Malgré une commande passée directement par les parents, des jouets n'ont pas été réclamés. Ces jouets ont été remis à des associations. Les familles concernées seront retirées des listes pour 2024.

- Tous les colis des aînés ont été distribués, avec un retour positif sur la composition. Pour rappel, des produits locaux ont été ajoutés, ce qui a été apprécié.
- La fête villageoise aura lieu le week-end du 27 et 28 Avril 2024. Une soirée choucroute le samedi et un après-midi jeux dans le Parc Municipal Thierry Maugez le dimanche seront organisés.
- Monsieur le maire présente au conseil l'opération « plantation 2024 » en partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte et le soutien financier de la région Hauts-de-France. L'aide financière de la Région est fixée à 90% du montant HT des plants et fournitures plafonné à 10€ par plant (haies, fruitiers et boisements). Monsieur le maire propose de répondre à ce dispositif. Le conseil municipal approuve la présente démarche.
- Monsieur le maire rappelle l'action « Hauts-de-France propres » et ses modalités. Le conseil municipal décide de renouveler cette opération le dimanche 17 mars prochain.
- Monsieur le maire souhaite mettre en place une commission de fleurissement ouverte à la population. Une communication sera faite en ce sens.
- Madame Bellu informe d'une bonne fréquentation du site internet de la commune avec des connexions qui ont doublé depuis son ouverture en 2021.
- Madame Bellu informe des manifestations à venir à la bibliothèque, « lecture à voix haute » en mai et « les comptes d'automne » en fin d'année.
- Monsieur Gille donne le compte rendu sur la commission chemins qui s'est réunie en novembre dernier, avec un bilan plutôt positif. Un programme d'entretien sera budgété pour 2024.
- Madame Bellay s'interroge sur l'eau qui s'écoule au City Stade. Monsieur le maire confirme ce problème qui est récurrent suite aux travaux effectués en 2006 lors de la création du City stade. Un tuyau de drainage existant des anciennes mares a été détérioré et non réparé. Avec les pluies de ces dernières années, les résurgences sont de plus en plus importantes. Des travaux sont à prévoir.
- Monsieur Beeuwsaert signale la bonne participation de la population lors de la cérémonie de vœux 2024 avec la présentation des nouveaux habitants et la remise de récompenses aux bacheliers 2023.
- Monsieur Maron informe du vol de panneaux d'interdiction rue de Gournay.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h55.

INFORMATIONS

Opération « Hauts de France Propres »

Dimanche 17 mars, la commune organise le ramassage grandeur nature dans le cadre de l'opération « Hauts de France Propres ». Nous vous attendons nombreux autour d'un café à partir de 9h15 dans la cour de la Mairie pour départ à 9h30.

Assemblée générale de l'association intercommunale **CACB**, « Comité d'Aide aux Cheveux Blancs » le vendredi 23 février à 18h à la Mairie de Hanvoile.

Pour le fonctionnement et la pérennisation de cette association, ils ont besoin de nouveaux membres, n'hésitez pas à venir les rencontrer lors de l'assemblée générale.

Fête villageoise 2024 : Samedi 27 avril soirée choucroute à la salle des fêtes et le dimanche 28 avril après-midi jeux gonflables gratuits pour petits et grands.

Vous souhaitez participer au fleurissement de votre village, n'hésitez pas à contacter la mairie. Une commission sera mise en place avec des élus et notre employé communal. Nous avons besoin des propositions de tous afin de mettre en place un fleurissement durable et peu gourmand en eau.

Elections européennes : Les électeurs ont jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour s'inscrire sur les listes électorales leur permettant ainsi de prendre part aux élections européennes du 9 juin 2024. Une démarche qui peut s'effectuer directement auprès de la mairie ou, encore plus facilement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> . A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au mercredi 1er mai 2024.